

Entitat Urbanística Col.Laboradora
De Conservació Planes del Reí
43891 Les Planes del Reí-Pratdip
Tel/Fax: 977 56 60 22
Movil : 637 78 68 48

Compte-rendu de la réunion du Conseil Recteur du 18 juin 2008

Liste de Présence :

Christian Peuman
Pere Perez
Michel de Kertel
Evelyne Planet

I Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 mai 2008.

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé par les personnes présentes. Les démarches prévues dans certains paragraphes de cette note ont bien été effectuées et seront évoquées plus loin.

II Examen du courrier reçu de la Mairie de Pratdip.

1) Gestion de l'eau par la Mairie :

La Mairie de Pratdip, comme pour la gestion des ordures, nous réclame une liste des noms de tous les propriétaires avec l'adresse, le numéro de compte en banque etc.. et nous fixe un délai d'un mois pour la recevoir. Le Président a fait savoir que tous ces détails étaient déjà connus par les services de la mairie et que nous ne pouvons pas leur en fournir d'autres. La mairie encaisse les impôts locaux sur la base d'une liste en sa possession depuis de nombreuses années!

2) Caméras de vigilance :

Avant de donner son accord à l'installation de caméras de vigilance aux deux entrées de Las Planas la mairie nous demande d'étoffer le dossier : nombre de cambriolages, copie des lettres de réclamations des propriétaires, fiche technique des caméras. La réponse a été faite et nous attendons maintenant une réponse définitive de la mairie.

3) Approbation du Projet Exécutif des Travaux :

La lettre de réponse de la mairie, qui semble avoir été écrite par la Secrétaire de Mairie, Mme Gloria Sabaté, est particulièrement obscure, difficile à comprendre et présente certaines contradictions.

Le Président, Ch. Peuman, est bien décidé à rencontrer Mme Sabaté pour obtenir des éclaircissements. En effet il sera, nous l'espérons, plus facile et plus rapide de la rencontrer, elle, que le Maire qui nous a fixé la prochaine réunion possible pour le... 4 juillet! Parallèlement notre avocat se penche sur cette lettre pour en retirer d'avantage de compréhension.

III Tarifs de la Piscine pour la saison 2008

- Abonnement famille (4 personnes) augmentera de 5 Euros par personne et passera de 56 Euros à 76 Euros.
- Le tarif journalier enfant sera le même que celui des adultes qui reste inchangé soit 2 Euros par jour et par personne.

IV Traduction simultanée pour l'Assemblée Générale

2007 : Castellán, Français, Allemand

Tarif : 4500 Euros

2008 : + Catalan et Anglais

Tarif : 7000 Euros

La différence de tarif, relativement élevée, n'a pas été budgétée et sera difficile à faire passer dans nos dépenses de cette année. Nous voyons avec l'agence de traduction un tarif acceptable qui comprendrait au moins l'Anglais.

V Situation Comptable

La clôture de l'exercice au 31 mai 2008 montre une situation saine :

Avoir : 70 000 Euros

A percevoir : 15 000 Euros (charges ou factures d'eau impayées - dettes anciennes)

Pour la première fois depuis des années les impayés sont à un niveau relativement bas quand on sait d'où nous sommes partis. Les efforts conjugués du Conseil Recteur et de notre avocat ont permis d'arriver à ce succès. Il n'en reste pas moins que nous devons être très prudents et économes jusqu'à la fin du mois d'octobre, date à laquelle les charges 2008/2009 rentreront dans nos caisses. Nous ne pouvons nous permettre aucune dépense inconsidérée!

VI Questions Diverses

1) Réunion du 4 juillet 2008 avec le Maire de Pratdip :

- Le Président, Ch. Peuman, demandera au Maire, au moins pour l'Assemblée Générale, de nous faire connaître le montant des subventions que nous pourrions obtenir du Baix Camp, de la Generalitat et d'autres organismes pour la réalisation des travaux de mise en conformité. Ces subventions viendront en déductions du prix des travaux sur la base d'une nouvelle loi de la Generalitat de Catalogne. En effet il est à

craindre que les travaux ne seront pas votés lors de l'Assemblée Générale du mois d'août sans une marque de bonne volonté de la part de la Mairie.

- Dette de la Mairie envers Planas

La Mairie n'a toujours pas payé les charges 2006/07 et 2007/08 qu'elle nous doit pour le supermarché dont elle est propriétaire depuis cette date. Il est important que cette situation soit réglée avant l'Assemblée Générale.

2) Terrain de M. Bonilla

M. Bonilla souhaite échanger une partie de son terrain contre la non-construction d'une rue qui longe son terrain. Ce problème est de la compétence de la Mairie, qui lui a d'ailleurs répondu dans ce sens. A notre avis cette décision doit être remise à la fin des travaux. En aucune façon ce problème particulier ne doit être mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Fin de la réunion 19H30

Le Secrétaire - Evelyne Planet